

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES – HOMMES

Année 2024 (au titre des données 2023)

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Résultat final obtenu	Nombre de points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Ecart de rémunération (en %)	1	11,1	23	40	40
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1,8	35	35	35
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	0	INCALCULABLE		15	0
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			63		85
INDEX (sur 100 points)			74		100

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.